

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2009-14-5-7

Séance du vendredi 6 novembre 2009

PARTENARIAT POUR L'INVESTISSEMENT ENTRE LE DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ET LA VILLE DE MULHOUSE POUR L'ANNEE 2009 : 3ÈME PROGRAMMATION DES AIDES

La Commission Permanente du Conseil Général,


- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2009-7-5-2, relative au renouvellement des conventions de partenariat pour l'investissement avec les villes de Colmar, Mulhouse et Saint-Louis pour la période 2009 et à la délégation accordée à la Commission Permanente pour assurer le suivi de ce dispositif des aides aux grandes villes et fixant le budget 2009,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve, dans le cadre du partenariat pour l'investissement 2009 entre le Département et la Ville de MULHOUSE, la troisième programmation d'opérations telle qu'elle figure en annexe du rapport et pour laquelle le Département s'engage financièrement pour un montant de 267 242,00 €.

- ❖ Précise que les dépenses correspondantes seront imputées sur l'Opération 2009 – F232 - 665 – Chapitre 204 – Fonction 71 – Nature 20414 : Partenariat avec la Ville de MULHOUSE.

LE PRESIDENT
Pour le Président
du Conseil Général du Haut-Rhin
et par délégation,
le 1^{er} Vice-Président



Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions